

MESSAGES

Bulletin de Liaison du Syndicat des **AG**régés de l'Enseignement Supérieur

Certains adhérents nous ont fait part de leur désir de militer activement pour le S.A.G.E.S., répondant ainsi à l'appel que nous lancions dans le précédent numéro de *MESSAGES*. Après plus d'un an d'existence, il est temps que notre syndicat s'organise au niveau national, dans chaque académie, afin de mieux développer son action. Je remercie celles et ceux qui ont offert leur concours pour relayer le Bureau du syndicat et représenter ainsi le S.A.G.E.S. officiellement dans leur région. Nous prendrons très prochainement contact avec eux.

Nous lançons à nouveau un appel à tous les autres Adhérents qui pourraient consacrer un peu de leur temps au S.A.G.E.S. Informer et convaincre, ne fût-ce qu'une personne, c'est déjà militer !

Il est une question, autant dire un problème, qui préoccupe actuellement bon nombre de PRAG : les nouvelles modalités de notation par le Ministère. Nous y faisons allusion dans le précédent bulletin, et nous y consacrons deux pages dans ce numéro. Le S.A.G.E.S. n'a pas tardé à manifester son mécontentement, comme vous pourrez le constater à la lecture de la lettre que nous avons adressée au Directeur des Personnels Enseignants de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Vous trouverez aussi à la page 5 de ce numéro la grille de notation retenue par le

MENESR, ce qui vous permettra de vous situer dans la fourchette correspondant à votre échelon. Sachez, d'ores et déjà, que la CAPN des Professeurs agrégés se réunira à la fin du mois d'avril pour examiner le cas des professeurs ayant sollicité une révision de leur note pour l'année 1995-1996.

Dès sa fondation, le S.A.G.E.S. a inscrit parmi ses différentes revendications la promotion des PRAG sur présentation, par ces derniers, d'un rapport d'activités (Cf. *MESSAGES* N°2). Nous vous conseillons donc, si vous avez contesté votre note au moment où vous en avez pris connaissance, de faire parvenir dans les meilleurs délais un dossier complet, ou, à défaut une lettre, à :

**Monsieur le Directeur
des Personnels Enseignants
de l'Enseignement supérieur
et de la recherche
Bureau DPESR - B6
61-65, rue Dutot
75015 Paris**

Nous vous conseillons aussi d'envoyer au Président de la

CAPN des Professeurs agrégés, à la même adresse, une copie de votre dossier et/ou de votre lettre.

A tous les autres PRAG, qui, pour des raisons diverses, se satisfont de leur note, nous demandons : et l'an prochain ? Et après ?... Que l'on ne s'y trompe pas : les nouveaux critères ministériels, quoi qu'on en pense, sont tout aussi flous et arbitraires qu'avant. Ouvrons donc les yeux, et faisons en sorte que les Agrégés chanceux, car la notation actuelle est encore une loterie, ne se laissent charmer, endormir et démobiliser. Certains réveils sont très douloureux !

**Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général**

Prochain numéro (mai 97)

**RAPPORT D'ÉTAPE DE LA
RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ**

Dans ce numéro

- ◆ Le mot du Président p. 2
- ◆ Election du Vice-Président
du S.A.G.E.S. pp. 3&4
- ◆ Lettre au Ministère (notation) p. 5
- ◆ Notation des PRAG p. 6
- ◆ Le Forum des Adhérents p. 7

◆ Le mot du Président

Suite à notre lettre au Ministre en date du 6/02/97 (cf. MESSAGES N°5), j'ai été reçu au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 20/02/97, par M. Camille PASCAL (chargé de mission au cabinet), dans le cadre de la réforme de l'Université. J'avais reçu deux jours avant cette entrevue le rapport d'étape de la réforme de l'Université, daté du 4 Février 1997, portant sur l'organisation des études, les étudiants, les universités, la recherche et les personnels.

J'ai d'abord constaté que les travaux du groupe « personnels » n'étaient pas très avancés, et que le S.A.G.E.S. avait pleinement vocation à intervenir, à la fois au nom de la représentativité et au nom de la pluralité. J'ai insisté sur la lacune très dommageable que constituait l'absence dans ce groupe d'un enseignant lui-même PRAG en exercice et représentatif des problèmes rencontrés par ses collègues, à la fois par son mandat syndical et par son expérience sur le terrain¹.

J'ai ensuite déploré que les activités hors enseignement (et hors recherche) soient prises en compte pour l'évolution de carrière des seuls Maîtres de Conférence et Professeurs d'Université, ce qui me semblait impliquer :

- que le PRAG n'est pas considéré comme universitaire à part entière ;
- que les personnes censées défendre les intérêts des PRAG

avaient souscrit à ce déni de considération.

Nous avons ensuite abordé plus particulièrement les mesures ébauchées pour les PRAG. Pour commencer, le S.A.G.E.S. ne peut que se féliciter de la volonté affichée de rendre plus transparent le recrutement des PRAG. Toutefois, cette résolution est à elle seule l'aveu d'une certaine opacité dans le recrutement. Notons, au passage, un flou total sur les mesures propres à pallier ces insuffisances.

L'allègement du service des PRAG en préparation de thèse, est *a priori* une très bonne nouvelle. L'ennui est que l'octroi de telles décharges sera subordonné à l'avis des conseils scientifiques, et on peut craindre que ceux-ci ne subordonnent leur agrément à la préparation du doctorat dans l'université d'exercice. C'est néanmoins une avancée importante, demandée par plusieurs organisations et syndicats. Le S.A.G.E.S. n'a pas la malhonnêteté d'en revendiquer ici l'exclusivité : il se réjouit simplement que la convergence des revendications ait abouti. Le problème reste cependant entier pour les PRAG docteurs qui souhaitent préparer une habilitation à diriger des recherches. Nous nous réjouissons, à ce propos, que la Société des Agrégés ait enfin repris cette revendication dans le dernier numéro de son bulletin de liaison. Loin de nous offusquer de cet emprunt, nous y voyons un mode d'action indirect du S.A.G.E.S. pour atteindre quelques-uns de ses objectifs.

Le dernier point du rapport d'étape à propos des Agrégés, évoquant l'appel aux PRAG pour des « disciplines d'appui » est à la fois flou et inquiétant. J'ai rappelé à cette occasion que les PRAG ne devaient pas être considérés comme des supplétifs budgétaires, mais qu'il avaient des qualités propres qui devaient être appréciées en tant que telles.

Après l'analyse du rapport d'étape, j'ai tenu à rappeler la multiplicité des situations des Professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur :

- ceux qui veulent rester PRAG
- ceux qui souhaitent devenir enseignants-chercheurs
- les spécialistes
- ceux qui officient dans des matières dites d'appoint.

J'ai ensuite convié mon interlocuteur à une lecture commentée du Manifeste du S.A.G.E.S. En particulier, alors que je n'avais pas encore connaissance des sombres manœuvres ourdies par les prestidigitateurs du Ministère dans le « charcutage » des notes, digne d'un découpage électoral dans une république bananière, j'ai insisté sur le problème posé par la notation des Agrégés. En effet, l'incompétence de la plupart des chefs d'établissements à estimer la valeur pédagogique de Professeurs agrégés exerçant dans des disciplines qui leurs sont inconnues, se double d'une méconnaissance des grilles de notation effectivement pratiquées. Enfin, cette notation ne prend nullement en compte (et n'est pas en mesure de le faire) les productions et activités qui débordent le cadre de l'établissement (ouvrages, colloques, jurys de concours, etc.), alors que tout universitaire a vocation à agir en dehors du cadre strict et parfois trop étroit de son établissement d'exercice.

Le S.A.G.E.S., officiellement reconnu grâce aux résultats obtenus aux élections de la CAPN, est désormais tenu régulièrement et par avance informé des sujets en discussion. Après cette deuxième entrevue au cabinet du Ministre, d'autres réunions sont prévues au Ministère dans les semaines à venir. Le S.A.G.E.S. ne manquera pas d'y intervenir au nom des Professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur.

Denis ROYNARD

¹ J'ai été détaché comme PRAG pendant trois ans au Ministère de la Défense, je suis Docteur depuis 1990, et j'exerce des fonctions administratives depuis trois ans comme responsable des stages au sein de mon établissement.

◆ Election du Vice-Président

Suite à la démission de Mme Diana LAMBIE-ROUGIER, **M. Djamal ECHIKR**, agrégé de mathématiques à Lens (62) et **Mme Anne-Marie POINTEAU**, agrégée d'espagnol à Marseille (13), se sont portés candidats à la vice-présidence du S.A.G.E.S.. Conformément aux statuts du syndicat, nous publions leur profession de foi (p. 4). Pour voter, glissez un des 3 bulletins de vote ci-après dans l'enveloppe prévue à cet effet, et envoyez le tout à :

S.A.G.E.S. - VOTE
B.P. 101
13262 MARSEILLE CEDEX 07

Les bulletins de vote devront parvenir au siège du S.A.G.E.S. au plus tard le 15 avril 1997, le cachet de la poste faisant foi . Vous serez informé(e) du résultat de l'élection au plus tard un mois après le dépouillement.

Djamal ECHIKR

Vice-Présidence du S.A.G.E.S.

Anne-Marie POINTEAU

Vice-Présidence du S.A.G.E.S.

Je m'ABSTIENS

Vice-Présidence du S.A.G.E.S.

Le S.A.G.E.S. est VOTRE syndicat !

**Le Bureau décide de sa stratégie et de sa politique.
Il vous représente et défend vos intérêts.**

Alors ...

VOTEZ !

PROFESSIONS DE FOI

M. Djamal ECHIKR

Candidat au poste de Vice-Président du S.A.G.E.S.

La naissance du S.A.G.E.S. et son ambition de défendre d'une façon moderne nos compétences et nos visions de l'enseignement me semblent répondre à un réel besoin dans l'enseignement supérieur. Je voudrais, par ma candidature, soutenir concrètement cet élan, dans un esprit d'échange et de convivialité, et offre pour cela mes capacités, mon enthousiasme, ma disponibilité. Je pense aussi, de par ma situation (Lille), pouvoir aider le S.A.G.E.S. à rayonner sur tout le territoire, et ainsi à se développer dans l'intérêt de tous.

Djamal ECHIKR

Mme Anne-Marie POINTEAU

Candidate au poste de Vice-Président du S.A.G.E.S.

Nouvellement nommée dans l'Enseignement supérieur, en septembre 1996, et venant du secondaire, je suis particulièrement sensible à la différence d'appréciation du Professeur agrégé dans ces deux mondes. Déconcertée par un sectarisme que, naïvement, je n'avais jamais imaginé, j'ai été d'emblée interpellée par la pertinence du S.A.G.E.S., seul syndicat à même, de par sa spécificité, de défendre le statut, le rôle et la dignité du professeur agrégé dans l'Université. J'ai non seulement adhéré immédiatement à ce syndicat, mais souhaite ardemment collaborer à son action. Ce jeune syndicat, par son discernement, sa conviction et son dynamisme, s'avère très prometteur, non seulement au niveau de la défense des intérêts des Professeurs agrégés, mais aussi dans le cadre de l'évolution de l'Université.

Je m'engage, si je suis élue, à lutter au sein de son Bureau pour la reconnaissance de notre corps, de sa qualité et de sa mission dans l'Enseignement supérieur.

Anne-Marie POINTEAU

◆ Lettre au Ministère

Monsieur le Directeur des Personnels
de l'Enseignement supérieur et de la recherche
DPESR - B6
61-65, rue Dutot
75732 PARIS CEDEX 15

Marseille, le 28 mars 1997

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (S.AG.E.S.) a pris connaissance de la lettre que vous-même et Monsieur Georges SEPTOURS, Directeur des Personnels Enseignants des Lycées et Collèges, avez adressée, en même temps que leur avis de notation définitive pour l'année 1995/96, aux Professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur.

Nous nous félicitons du fait que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ait souhaité mettre un terme à un système de notation pénalisant pour "les enseignants les plus dynamiques", et donc les plus méritants. Toutefois, les nouveaux critères retenus pour l'attribution d'une note définitive ne constituent pas, à nos yeux, un progrès sensible en matière de reconnaissance objective de la qualité et de la quantité de travail fourni par les Professeurs agrégés exerçant dans l'Enseignement supérieur. En effet, nous pensons qu'une note, attribuée par le Ministère en fonction d'une évaluation chiffrée et d'une appréciation, proposées par des chefs d'établissements dont l'objectivité n'est pas toujours avérée, ne présente pas, loin s'en faut, toutes les garanties d'"équité de traitement des professeurs dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur". Qui plus est, la note proposée repose pour 80% sur des critères pédagogiques, alors même que la plupart des chefs d'établissements n'ont aucune compétence dans les disciplines des professeurs qu'ils évaluent. Hélas, force est de constater que cette situation n'est nullement remise en cause par les nouvelles modalités de notation retenues par le Ministère, et ce malgré la volonté affichée dans votre lettre de mettre un terme à l'arbitraire qui préside depuis toujours à la notation des Professeurs agrégés.

Etant très attaché à une évaluation des Professeurs agrégés qui reflète réellement et objectivement la qualité et la spécificité de leur service, le S.AG.E.S. réitère ici la proposition faite lors de l'audience qui lui a été accordée au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 28 mai 1996 : nous demandons que soit supprimée la notation des Professeurs agrégés par leur chef d'établissement, et que soit instaurée un système de promotion accordée sur présentation d'un rapport d'activités soumis à l'attention d'instances officielles chargées d'évaluer et de promouvoir les Professeurs agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur. En effet, les activités des Professeurs agrégés exerçant dans le supérieur étant très différentes de celles de leurs collègues enseignant dans le secondaire, il est normal que leur évaluation se fasse sur des critères différents et selon des modalités différentes.

Convaincu du bien-fondé de son approche, le S.AG.E.S. mettra tout en œuvre pour que cette proposition soit étudiée avec l'attention qu'elle mérite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général

◆ Notation des PRAG

Les nouvelles modalités de notation des PRAG de classe normale ont été définies par une note de service en date du 28 mars 1995 (B.O.E.N. n°15 du 13/04/95). La grille ci-après indique, pour chaque échelon, la note minimale et la note maximale. Une promotion au grand choix, voire au choix, n'est possible que si votre note est très proche de la note maximale.

De plus, l'appréciation portée par le chef d'établissement est au moins aussi importante que la note proposée. Certaines appréciations ne reflètent pas, loin s'en faut, la qualité du service. Il arrive aussi fréquemment qu'elles soient reproduites mot pour mot d'une année sur l'autre, par paresse, par négligence ou par ignorance. Il convient donc de veiller à ce que votre chef d'établissement soit bel et bien informé de ces « règles » lorsqu'il remplit votre feuille de notation.

GRILLE DE NOTATION DES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE CLASSE NORMALE

Echelon	Note min.	Note max.
1, 2, 3	74	82
4	74	85
5	77	87
6	79	89
7	81	91
8	84	93
9	86	95
10	89	97
11	91	99

Le prochain appel à cotisations a été fixé au mois de septembre 1997. Toutefois, pour répondre aux questions de nombreux Adhérents, nous vous informons que vous pouvez acquitter dès maintenant votre cotisation pour 1997-1998. Pour ce faire, envoyez un chèque de 550F, à l'ordre du S.A.G.E.S., à l'adresse suivante :

**S.A.G.E.S.
BP 101
13262 Marseille Cédex 07**

◆ Le Forum des Adhérents

V

oici quelques extraits de lettres de nos Adhérents. Commentaires, réactions et témoignages sont les bienvenus !

ERRATUM

Dans **MESSAGES N°5** (note n°2 - p. 5) lire « cedex 07 » au lieu de « cedex 20 ». Nous sommes désolés de cette erreur.

C'est avec un immense plaisir que j'ai découvert, à l'occasion des récentes élections, l'existence du S.AG.E.S. Cette naissance comble, à mon sens, un vide qui se faisait de plus en plus patent.

Effectivement, le fait que les agrégés forment une minorité « privilégiée » les a rendus particulièrement discrets et modestes dans leurs revendications, eu égard au contexte social actuel. Du coup, c'est un des fleurons de l'état français qui laisse rogner son prestige, son image et ses compétences (...)

Résistance, Action : votre naissance me paraît un bon signe, et j'adhère donc au S.AG.E.S.

Celui-ci demande à être connu, reconnu, et important en effectif pour mener à bien ses objectifs. Je vous propose donc ma collaboration pour, dans cette région (Nord-Pas-de-Calais), servir d'intermédiaire, propager l'information, susciter de nouvelles adhésions.

Les résultats obtenus aux élections à la CAPN des professeurs agrégés par le S.AG.E.S. m'encouragent à m'engager pour faire connaître notre jeune syndicat. Je suis donc prête à militer dans mon académie (Nancy-Metz).

Je suis une adhérente de la première heure. Je salue et rend hommage à nos courageux collègues qui ont fondé notre syndicat.

La défense des agrégés n'est pas chose aisée : nous devons tous nous mobiliser et agir ensemble. Aussi, c'est avec joie et fierté que j'accepte de militer pour le S.AG.E.S. dans mon académie. J'encourage tous les autres adhérents à en faire autant.

- dans le cadre d'un Doctorat, j'effectue des recherches et un gros travail de rédaction : aucune décharge n'est possible (certains maîtres de conférences n'effectuant ni travail de recherche, ni tâches administratives, se contentent d'assurer leurs 192 heures/année).

- dans mon établissement la règle est : 384 heures/année. L'arbitraire règne en la matière : je connais ailleurs des PRAG [et même des Certifiés!*] qui assurent 300 h./année, d'autres 12h./semaine (sur 26 semaines), d'autres encore ... 9h./semaine !!!

- la notation et l'avancement sont aberrants (...) je suis noté par un directeur que je rencontre, au détour d'un couloir, en moyenne une à deux fois par an ! Et c'est de sa note (attribuée sur quelles bases?), que dépend le déroulement de ma carrière ! (Ce n'est pas lui que je mets en cause ici, mais le système qui conduit à cet état de fait).

* commentaire du S.AG.E.S.